

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

68125

OBJET :

Location des courts
de tennis du Parc de
l'Hôtel de Ville au
Garden-Tennis
Club de ROYAN

Mairie de Royan
12 OCT 1968
No COURRIER
9909

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1968

Le vingt quatre septembre mil neuf cent soixante-huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le dix sept septembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, POUGET NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis l'année 1965, l'exploitation des courts de tennis du parc de l'Hôtel de Ville est confiée au Garden-Tennis de ROYAN.

Pour l'année 1968, il convient de fixer le montant de la redevance qui doit être demandée à ladite société.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Considérant que le Garden-Tennis Club a assuré l'entretien des courts en terre-battue,

DECIDE :

- de fixer forfaitairement à 5 500 F le montant de la redevance à verser par le Garden-Tennis Club de ROYAN au titre de l'année 1968,

- que cette recette sera constatée au chapitre 945 du Budget pour l'exercice 1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 1 OCT. 1968
Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]